

# Mention d'information Signalement.net

Proposition :

Sur la page d'accueil : faire une mention simple et courte (complétée éventuellement par des éléments liés à la déontologie). La mention comportera un lien vers un texte plus précis et complet.

Les données collectées via ce formulaire seront traitées par la Région Bretagne, responsable de traitement, afin de collecter et donner suite aux alertes émises par des agents ou des usagers.

En savoir plus sur le traitement de vos données à caractère personnel [[lien](#)].

## [Gestion des alertes transmises à la Région Bretagne]

### **Objet du traitement de données**

#### *Finalités*

Le traitement a pour objet de collecter et donner suite aux alertes émises par des agents ou des usagers.

Il permet à la Région Bretagne d'évaluer et de prendre les mesures nécessaires pour résoudre le problème identifié.

#### *Base légale*

Ce traitement de données relève d'une obligation légale à laquelle est soumise la Région Bretagne. La loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, ainsi que par le décret 2017-564 du 19 avril 2017 prévoient la mise en place d'une procédure de recueil des signalements émis par des lanceurs d'alerte.

### **Données traitées**

Catégories de données traitées

- Identité (nom, prénom), fonctions et coordonnées de l'émetteur de l'alerte professionnelle,
- Identité, fonctions et coordonnées des personnes faisant l'objet d'une alerte,
- Identité, fonctions et coordonnées des personnes intervenant dans le recueil et le
- Traitement de l'alerte,
- Faits signalés,
- Eléments recueillis dans le cadre de la vérification des faits signalés,
- Compte rendu des opérations de vérification,
- Suites données à l'alerte.

### **Personnes concernées**

Le traitement de données concerne uniquement les personnes qui adressent des alertes à la Région Bretagne via l'outil de signalement.

### **Destinataires des données**

Les référents déontologiques ont seuls vocation à recevoir et à traiter les signalements qui leur sont adressés. En fonction des suites données au signalement, peuvent également être destinataires des données collectées : l'autorité territoriale, l'autorité judiciaire, les agents de la direction des ressources humaines en charge des procédures disciplinaires ainsi que les membres de la commission administrative en formation disciplinaire.

### **Durée de conservation des données**

Les données relatives à l'alerte considérées par le référents déontologues comme n'entrant pas dans le champ du dispositif sont détruites ou archivées sans délai.

Lorsque l'alerte n'est pas suivie d'une procédure disciplinaire ou judiciaire, les données relatives à cette alerte sont détruites ou archivées par les référents déontologues, dans un délai de 2 mois à compter de la clôture des opérations de vérification.

Lorsqu'une procédure disciplinaire ou des poursuites judiciaires sont engagées à l'encontre de la personne mise en cause ou de l'auteur d'une alerte abusive, les données relatives à l'alerte sont conservées par les référents déontologues jusqu'au terme de la procédure.

Les données faisant l'objet de mesures d'archivage sont conservées, dans le cadre d'un système d'information distinct à accès restreint, pour une durée n'excédant pas les délais de procédures contentieuses (plusieurs années potentiellement).

### **Vos droits sur les données vous concernant**

Vous pouvez demander l'accès à vos données personnelles, leur rectification ou leur effacement ou demander la limitation d'un traitement de vos données ou encore vous opposer au traitement et définir des directives concernant le sort de vos données personnelles après votre décès.

Sous réserve de respecter les conditions posées par la réglementation, vous pouvez exercer vos droits en nous écrivant à l'adresse électronique suivante : [informatique-libertes@bretagne.bzh](mailto:informatique-libertes@bretagne.bzh) ou à l'adresse postale suivante : 283, avenue du Général Patton - CS 21 101, 35 711 Rennes Cedex.

En cas de doute raisonnable de notre part sur votre identité, nous pourrions être amenés à vous demander des informations ou documents supplémentaires afin de vérifier votre identité.

Enfin, vous disposez également du droit de saisir la CNIL <https://www.cnil.fr>.